

La thériaque à l'époque moderne. Chronique d'une fin annoncée du XVIe au XIXe siècle

François Chast

Citer ce document / Cite this document :

Chast François. La thériaque à l'époque moderne. Chronique d'une fin annoncée du XVIe au XIXe siècle . In: Revue d'histoire de la pharmacie, 97e année, N. 368, 2010. pp. 493-510;

doi : 10.3406/pharm.2010.22242

http://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_2010_num_97_368_22242

Document généré le 28/08/2017

Abstract

Theriaca, after the Greco-Roman antiquity, survived centuries with some continuity. The formula used during the 17th century, inherited from the tradition of Hippocrates and Galen is closed to what it was centuries earlier, despite the difficulties of supply of raw materials. It is considered a mainstay of therapy by the apothecaries of the 16th century as Houel or Bauderon and 17th as Charas or Lemery. In contrast, the 18th and the “ Lumières” with Baumé, will contrive to challenge the validity of the preparation. In France, the last public preparation of the Theriaca was performed in 1798. Official pharmacopoeias of the 19th century (from 1818 to 1884) will all retain a formulation of Theriaca, where, according to tradition, dozens of ingredients are mixed in terms of unproven effectiveness that will lead to the withdrawal of the final preparation at the beginning of the 20th century, when the Theriaca passes controversial drug status to that of ancient and obsolete myth.

Résumé

La thériaque, issue de l'Antiquité gréco-romaine, a traversé les siècles avec une certaine pérennité. La formule issue de la tradition hippocrato-galénique est encore proche à l'âge classique de ce qu'elle fut quinze siècles plus tôt, et ce malgré les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Elle est considérée comme un pilier de la thérapeutique par les apothicaires du XVIe siècle comme Houel et Bauderon et du XVIIe siècle comme Charas ou Lémery. En revanche, le XVIIIe et ses « lumières », à l'instar de Baumé, vont s'ingénier à contester le bien fondé de la préparation. La dernière préparation publique de la thériaque est effectuée en 1798. Les pharmacopées officielles du XIXe siècle (de 1818 à 1884) vont, toutes, retenir une formule de thériaque où, selon la tradition, des dizaines d'ingrédients se mêlent dans des conditions d'efficacité non démontrées qui conduiront à l'abandon définitif de la préparation au XXe siècle, moment où la thériaque passe du statut de médicament controversé à celui de mythe antique et révolu.

La Thériaque à l'époque moderne Chronique d'une fin annoncée du XVI^e au XIX^e siècle

par François Chast*

Née au I^{er} siècle av. J.-C., la Thériaque fut un des piliers de la pharmacie pendant une vingtaine de siècles, puisque sa préparation était encore proposée dans la 4^e édition de la *Pharmacopée Française* (Codex 1884). La production de la Thériaque, toujours très complexe en raison de la présence de nombreux constituants, avait revêtu, dès le début XVI^e siècle, un caractère particulier, d'une part en raison de l'accessibilité à certaines « drogues » facilitée par le développement du commerce maritime avec les comptoirs d'Orient, d'autre part en raison d'une amélioration de la transmission des connaissances par l'édition de livres scientifiques et médicaux permettant de minimiser le rôle du seul enseignement strictement oral du savoir au profit de l'écrit. La thériaque et sa préparation seront pendant toute cette période pré-scientifique de la pharmacie, un trait d'union entre les générations, préparation tour à tour légendaire, mystérieuse, précieuse, méprisée par les uns, révérée par les autres, et qui constituera un symbole très fort pour une profession pharmaceutique, volontiers éprise de traditions¹.

Qu'est-ce que la thériaque ? « Un électuaire (médicament de consistance molle composé de substances pulvérisées en suspension dans du miel, du sirop, une résine, etc.) où dominent les substances antiseptiques, jointes à des substances toniques et stimulantes, tempérées par l'action modératrice de l'opium et auxquelles on a ajouté pour faciliter leur élimination, dans une assez forte proportion, une substance éminemment diurétique : la scille »². L'objectif des préparateurs de thériaque consistait donc à rassembler dans une même préparation, une grande quantité de substances médicamenteuses de manière à constituer une sorte de remède complet destiné à parer au plus grand nombre de maux³.

* Chef du service de pharmacie, pharmacologie, toxicologie de l'Hôtel-Dieu, 1 place du Parvis Notre Dame, 75181 Paris cedex 04.

Au sortir du Moyen Âge, et bien au-delà, les doctrines issues de l'œuvre de Galien furent largement reprises et toujours présentes dans les pratiques médicales. C'est ainsi que Brice Bauderon, publiant la première pharmacopée en langue française (1588), pouvait aller droit au but en décrivant les propriétés quasiment universelles du médicament : « La thériaque est efficace contre le venin du pavot, ciguë, jusquiame, aconit ; contre la cantharide, la morsure de vipère et du chien enragé. [...] Elle est bonne encore dans toutes sortes de maladies tant chaudes que froides, selon le temps qu'il y a qu'elle est faite ; comme aux grandes intempéries chaudes de l'orifice de l'estomac, aux ventosités d'iceluy, et à la colique causée de vents, à la phtisie dans son commencement, à l'asthme, pleurésie, empyème, jaunisse, hydropisie, à toutes les espèces de convulsions, à l'ulcère de la vessie, la difficulté d'urine, à la satyriase, à la douleur des reins, à la peste et à beaucoup d'autres maladies presque innombrables »⁴. [Figure 1.]

Deux siècles plus tard, la thériaque n'a rien perdu de sa superbe : dans ses *Recherches historiques sur la médecine*, Bordeu souligne, en 1764, que la thériaque « réussit dans mille cas qui semblent opposés... elle réunit pour ainsi dire tous les goûts possibles de tous les estomacs... Andromaque en inventant la thériaque, fit un chef d'œuvre nécessaire à l'espèce humaine ».

Outre la description des vertus thérapeutiques de la thériaque, Bauderon tente d'interpréter les modalités d'action du médicament, ce qui est un élément très novateur. Les unes ne sont là que pour accroître les propriétés curatives des secondes. Il s'agit d'« adjuvants » du médicament « principal » qui sert lui-même de « base ». Comme certains de ces adjuvants ont eux-mêmes de « mauvaises qualités », il convient d'en ajouter d'autres qui jouent le rôle de « correctifs ». Parmi les « principaux », figurent ceux qui dirigent l'action de la base vers la tête, d'autres vers le cœur, d'autres encore vers la poitrine, l'estomac, les reins.

Les indications de la thériaque ne se bornaient pas aux seules maladies : à Strasbourg, la thériaque préparée par Jérôme Brunschweig, chirurgien et apothicaire alsacien, prétendait soigner, au moyen de la thériaque, non seulement les plaies envenimées mais également les blessures par armes à feu.

À la veille de la Révolution, la thériaque est proposée « dans les douleurs de tête persistantes, les vertiges, les duretés d'oreille, la faiblesse de



Fig. 1 : Frontispice de la Pharmacopée de Bauderon (édition de 1654).

la vue ; elle relève le goût, calme les frénétiques, chasse les cauchemars des névropathes, calme les épileptiques, les asthmatiques, arrête, associée à la grande consoude, les hémoptysies, relève l'appétit, calme les morsures d'estomac, tue les lombrics ronds et les vers plats, guérit de l'ictère, dissout les calculs, favorise l'émission d'urine, cautérise les ulcères et la vessie et de l'intestin, arrête les métrorragies, ramène les règles, est excellente dans la dysenterie, la lienterie, les hydropisies, la goutte, bonne pour les tétaniques, les cachectiques, les mélancoliques, les éléphantiasiques »⁵.

La formule et ses composants

Peu importe de raisonner sur le bien-fondé des théories qui ont présidé à la mise en œuvre d'une formule originale ou des formulations qui, jusqu'à l'époque moderne, ont modifié tel ou tel des éléments de la formule. Force est de constater qu'une recherche logique, déductive, permet à Bauderon, de justifier, quinze siècles après Galien, l'utilité des composants en leur attribuant un rôle relativement spécifique. Selon les disponibilités commerciales, l'expérience de tel médecin ou de tel apothicaire à l'égard d'un principe actif, la formule de la thériaque pouvait évoluer. Pourtant quelques éléments intangibles ont été repris au fil des siècles.

La vipère : selon Bauderon, « la base de la Thériaque est la chair de vipère, présente sous forme de trochisques ». Depuis Pline, et probablement bien avant dans les croyances populaires, les vipères passaient en effet pour avoir dans le corps un antidote contre leur propre venin, antidote également efficace contre d'autres poisons. On connaît de nombreuses références à l'emploi des vipères comme élément non seulement thérapeutique mais également gastronomique^{6, 7}. Incontestablement, la vipère constituait donc le cœur de la préparation thériacale. Au fil des siècles, les méthodes visant à son utilisation avaient évolué au gré des connaissances (ou de la méconnaissance) qu'on avait de la source de leur venimosité. Alors que Galien, à l'imitation d'Andromaque, proposait de couper la tête et la queue du serpent à quatre doigts de chacune des extrémités, Joubert, médecin chancelier de l'Université de Montpellier, proposait d'aller plus loin en fouettant les vipères avant d'en couper les extrémités⁸. Quant à François Ranchin, il jugeait utile de procéder à cette fustigation modérée et pas trop longue au moyen de genêt qui « *fâche* » le reptile (femelles vides de préférence) en raison de son odeur, afin de faire bouillonner son sang pour en « décharger mieux toutes les humeurs vénéneuses après qu'on a séparé la tête et le cou »⁹. La première pharmacopée nationale, éditée en 1818 (*Codex Medicamentarius*, 1818) supprime la présence des trochisques de vipère, de scille et hedycoï. N'y figurent plus, mais leurs ingrédients ont été ajoutés séparément à la Thériaque. Il faut dire que dès la fin du XVIII^e siècle, Baumé avait mis en doute l'intérêt de la vipère dans la préparation¹⁰. Raillant la présence de nombre d'ingrédients, il réduisit d'autorité la formule à vingt-sept ingrédients.

La scille : « Mais ses vertus alexitères¹¹ sont augmentées par la présence de trochisques de scille et hedycroï¹² » poursuit Bauderon. La scille possède en effet des propriétés diurétiques et cardiotoniques, reconnues par la pharmacologie contemporaine.

L'hedycroï : selon J. de Meuve, l'hedycroï ou hedycroon ou hedycroum ou *Magna hedycroi* est une composition de dix-huit ingrédients, parmi lesquels le safran tient une place majeure. Outre celui-ci, cet onguent parfumé complexe contient certains principes comme l'aspalathum, l'ascarum, la germandrée, la marjolaine, les valérianes, les cactus, le baume, le nard, la myrrhe, le cassia, etc.

Le Castoréum : Bauderon précise encore : « Le poivre, scordium, castoréum et agaric n'y sont que comme alexitères et non purgatif. » Incontestablement, le castoréum joue un rôle spécifique. Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas des testicules de castor, mais des glandes situées à proximité de la queue du castor. Il est formé par la transformation cornée et la desquamation de l'épithélium qui tapisse ces glandes. Il est employé comme stimulant, antispasmodique et emménagogue.

Cannelle : La cannelle était essentiellement originaire de Ceylan. Elle pouvait remplacée par la Casse. C'est, avec le poivre, un aromate très recherché, rare et donc cher. Au temps de Galien, la famille impériale en consommait. Elle était, alors, conservée dans de véritables écrins. Plus commune au XVI^e siècle, la cannelle avait la réputation d'être digestive.

Principes aromatiques : « Les autres médicaments aromatiques y sont placés pour inciser et atténuer les matières crasses et pour corroborer les viscères ; c'est le cas du nard, du gingembre, du schoenanthé folium indum, meum acore, amome, iris, styrax, stoechas, rhapontic, prassium, opobalsamum, valériane. Certains principes viennent atténuer la ténuité et la siccité : les roses, les suc de réglisse, la gomme arabique, l'acacia, l'hypocristis, etc. » L'encens ou Oliban était autrefois recommandé en fumigation contre les rhumatismes. Il possède des propriétés antiseptiques. Il en est de même pour la myrrhe, le baume de Judée, également appelée térébenthine de La Mecque.

Autres sédatifs : L'opium a un autre rôle important, celui de corriger la chaleur et son exhalaison soudaine, comme c'est le cas en présence de venins et poisons. Sa vertu narcotique est corrigée par le castoréum, le safran et la myrrhe.

Excipients : « Le vin permet de conduire la vertu de la base et des autres alexitères jusqu'au cœur que les venins qu'ils conduisent par une puissance secrète, plutôt qu'autre partie qui soit ; le miel y est mis pour déterger et rendre leur action meilleure, donner la forme et le tout conserver. » Parmi les autres constituants, figure la terre de Lemnos, qui comme toute argile, présente des propriétés absorbantes, largement utilisée dans les troubles digestifs comme les intoxications alimentaires.

Une thériaque extrêmement simplifiée, composée de quelques « drogues » : gentiane, aristoloche, baies de laurier, myrrhe et miel, fut confectionnée sous le nom de « Thériaque des pauvres ». Selon Charas et Lémery, elle se faisait en peu de temps et à peu de frais, et convenait particulièrement aux pauvres. Cette

habitude d'une dichotomie entre remèdes de riches et remèdes de pauvres était largement répandue, et pas seulement pour la thériaque.

Formule de la thériaque de Baumé :

Opium de Smyrne	11 drachmes	Poivre long	3 onces
Iris de Florence	1 demi-once	Scordium	4 onces
Dictame de Crète	6 drachmes	Cannelle	1 once
Nard indiquew	6 drachmes	Squenanche	1 once et demie
Stocchas arabe	6 drachmes	Semence de fenouil	1 once et demie
Safran du Gâtinais	6 drachmes	Opium	11 drachmes
Myrrhe	6 drachmes	Castoréum	2 drachmes
Racine de gentiane	6 drachmes	Baume de Judée	2 onces
Racine de <i>Calamus aromaticus</i>	6 drachmes	Styrax calamite	1 demi-once
Racine de <i>Meum</i>	6 drachmes	Sagapénium	
Racine de valériane	6 drachmes	Galbanum	2 drachmes
Racine de nard celtique	6 drachmes	Vin d'Espagne	q.s.
Amomum	3 onces	Miel de Narbonne	q.s. 4 livres

Les modifications de la thériaque

Une volonté de simplification des préparations issues des traditions antiques se concrétise en 1599 avec un Arrêt du Parlement de Paris visant à abandonner les formules médicinales de l'Antidotaire de Myrepsus. Une quarantaine d'années plus tard, une première pharmacopée officielle voit le jour à Paris. C'est le *Codex medicamentarius, seu pharmacopoea parisiensis, ex mandato facultatis medicinae parisiensis, edita 1638*. La thériaque, bien sûr, y figure. Sa formule correspond à celle de Bauderon. Il faudra attendre près d'un siècle (1732) pour la parution d'une seconde édition, puis 1748 et 1758 pour les deux éditions suivantes¹³. Mais entre-temps, les ouvrages de Charas et Lémery, très proches, manifestent le souhait de moderniser l'approche de la préparation des médicaments. Mais la thériaque peut-elle être simplifiée ?

Il apporte à l'ancestrale formule d'Andromaque, ou ce qu'il en restait, quelques modifications faisant « appel à la raison et à l'expérience ». Il utilise toutes les parties de la vipère : *vipera mortua dat vitam, mortem quae viva dedisset*. Charas souligne que seule la morsure de vipère est venimeuse et non l'animal par lui-même. Il est donc inutile de fustiger l'animal pendant ou après sa mort. Il débarrasse la préparation des trochisques de vipère des ingrédients inutiles : pain sec pulvérisé, aneth, sel, etc.

Il élimine les drogues redondantes présentes, tant dans les trochisques de vipère que les trochisques hedydroï. Il réfute la cuisson de la vipère dans l'eau, soulignant que le bouillon prendrait la meilleure partie de la chair. Il prépare les trochisques en réduisant en « poudre subtile » des vipères écorchées, débarrassées de leurs têtes, de leurs queues, de leurs intestins. Cette poudre serait rassemblée avec du vin et de la gomme arabique. Charas obtient l'assentiment de Daquin, médecin du Roi, pour que les simplifications proposées soient entérinées par la médecine officielle, ce qui sera fait sous le nom équivoque de *Theriaca reformata* qui contient trente-huit ingrédients au lieu des soixante-quatorze de la thériaque originale. Charas proposera également une *Eau Theriacale* « très estimée pour résister aux venins et pour fortifier toutes parties nobles ».

À l'image de Charas, Nicolas Lémery (1645-1705) s'employa à simplifier les formules des constituants de la thériaque, en particulier les trochisques de vipères. Il se refuse à suivre aveuglément les erreurs les plus apparentes de l'Antiquité. Auteur d'une *Pharmacopée Universelle*, d'un *Traité de Chimie* et du *Dictionnaire des Drogues Simples*, son enseignement domine tout le XVIII^e siècle. Sur la thériaque d'Andromaque, il indique : « Quoique cette composition soit en une espèce de vénération dans la médecine, soit par son antiquité, soit par les effets qu'elle a produits, il me semble qu'on pourrait faire un remède plus efficace, avec un petit nombre des espèces les plus essentielles qu'elle contient, choisies et mêlées ensemble, suivant l'idée du médecin, sans se mettre en peine de faire une préparation si grande et si embarrassante. »

En 1694, l'apothicaire Frédéric Stroehlin, jugeant que la provision de thériaque que lui avait laissée son prédécesseur était insuffisante, devant se disposer à la renouveler, au lieu de préparer l'antique préparation, fit connaître aux Strasbourgeois une préparation modifiée qu'il dénomma la « thériaque céleste », dont la première version avait été proposée par le médecin Joseph Du Chesne au début du XVII^e siècle et probablement préparée dès 1634.

Fort de l'appui de deux professeurs à la Faculté de médecine de Strasbourg, Jean Boecler et Marc Mapp, Stroehlin en fit grande publicité et les pharmacopées strasbourgeoises de 1725 et 1757 font référence à la thériaque céleste aux côtés de la thériaque d'Andromaque. Elle était vendue 72 fois plus cher que la thériaque d'Andromaque¹⁴. La réputation de cette préparation gagna peu à peu à l'extérieur au point qu'en 1747, la thériaque de Strasbourg fut ainsi vantée par Jacques Liege, apothicaire royal, à Paris : « avec l'opium, les vipères, le castoréum, le safran, les gommés, les baumes sont les principaux ingrédients, on réunit sous un petit volume, la vertu de tous les ingrédients de l'ancienne. Cette nouvelle ne demande pas moins de connaissance, d'attention et de précaution de la part de l'artiste, non seulement dans le choix des drogues, mais encore par les différentes opérations de chimie qui s'y sont multipliées »¹⁵. La nouvelle thériaque était de consistance plus solide et certaines substances réputées peu actives étaient remplacées par des extraits de bézoard et du sulfure de mercure (cinabre).

Au début du siècle, la « polypharmacie » semble bien définitivement remise au magasin des objets désuets. On développe une recherche originale pour les pharmaciens, la recherche des substances pures, qui dans les plantes, sont l'origine de leur action. La thériaque semble condamnée. Pourtant, lorsque la première édition de la Pharmacopée française est publiée en 1818, la thériaque y figure en bonne place. Elle est désignée sous le nom d'électuaire opiacé polypharmaque, sa formule est très voisine de la formule de 1758.

Lors de la publication de la IV^e édition de la Pharmacopée française (1884), la préparation de la thériaque est proposée en deux temps. D'une part la préparation d'une poudre thériacale. D'autre part la transformation de cette poudre en thériaque.

La préparation de la thériaque fait appel aux éléments suivants (en grammes) :

Opium de Smyrne	120	Sommités de marrube	30	Fruits de navet	60
Gingembre	60	Sommités de pouliot	30	Fruits de petite cardamone	80
Iris de Florence	60	Sommités de Chamoedrys	20	Agaric blanc	60
Valériane	80	Sommités de Chamoepytis	20	Suc de réglisse	120
Acore aromatique	30	Sommités de millepertuis	20	Cachou	40
Rhapontic	30	Rose rouge	60	Gomme arabique	20
Quintefeuille	30	Safran	40	Myrrhe	40
Racine d'aristoloche	10	Fleurs de stochas	30	Oliban	30
Racine d'asarum	10	Ecorce sèche de citron	60	Sagapénium	20
Racine de gentiane	20	Poivre long	120	Galbanum	10
Racine de meum	20	Poivre noir	60	Opopanax	10
Bois d'aloès	10	Fruits de persil	30	Benjoin	20
Cannelle de Ceylan	100	Fruits d'ammi	20	Castoréum	10
Squames de scille	60	Fruits de fenouil	20	Mie de pain	60
Dictame de Crète	30	Fruits d'anis	50	Terre sigillée	20
Feuilles de laurier	30	Fruits de séseli	20	Sulfate de fer sec	20
Feuilles de scordium	60	Fruits de daucus de Crète	10	Bitume de Judée	10
Sommités de calament		Fruits d'ers	200		

Ces différents ingrédients étaient pilés, tamisés et la thériaque était obtenue en mélangeant 1 kilo de cette poudre avec 50 grammes de térébenthine, 3,5 kilos de miel blanc et 250 grammes de vin de grenache. On obtient au final une pâte molle et après quelques mois de contact, on triture à nouveau la masse dans un mortier pour la rendre parfaitement homogène.

La préparation de la thériaque : rituel et cérémonial

Déjà Galien ne préparait-il pas sa thériaque en public ? Les empereurs voulaient que la préparation qui leur était destinée soit préparée au sein même du palais. Outre un mode opératoire complexe et long, la principale difficulté de la préparation de la thériaque résidait dans la difficile quête des matières premières nécessaires. Au centre du commerce méditerranéen, Venise bénéficiait d'une situation exceptionnelle pour jouer un rôle quasiment monopolistique sur l'approvisionnement des drogues utilisées dans les préparations thériacales. Outre sa vocation maritime et commerciale, Venise disposait, à l'instar des autres métropoles italiennes, d'un environnement pharmaceutique de grande qualité. Richesse financière et compétences scientifiques avait fait de Venise un centre exceptionnel où certains apothicaires se permettaient d'armer un navire pour aller chercher à Alexandrie, Smyrne ou Constantinople les marchandises dont ils avaient besoin. Le mythe selon lequel la thériaque de Venise surpassait toutes celles qui pouvaient être produites ailleurs est probablement né de cette prééminence commerciale [Figure 2]. Il n'en demeure pas moins que d'autres villes italiennes, Rome, Florence, Pise, Bologne, préparaient une thériaque de grande réputation.

À Montpellier, la thériaque est préparée par les maîtres apothicaires bien approvisionnés en matières premières.

Le Lyonnais Symphorien Champier rapporte, dans son *Myroïel des Apothicaires* que, dès le début du XVI^e siècle, une préparation publique de la thériaque est organisée. Antoine Colin indique dans son *Histoire du Baulme*, qu'il prépare avec son collègue Veau, la thériaque à l'Hôtel de Ville de Lyon, en présence des lieutenants du Roy, des magistrats et des médecins de la ville. On dispose de témoignages indiquant que des préparations publiques ont été effectuées en 1609 et 1619.

Au début du XVI^e siècle, la thériaque faisait l'objet d'un cérémonial de préparation qui ajoutait un caractère quasi « sacré » au contenu lui-même de la médication ! À Paris, un arrêt du Parlement en date du 3 août 1536 indique que les apothicaires peuvent mélanger les compositions de conservation, telles que la thériaque, sans qu'ils aient été vérifiés par les prieurs et les médecins de la ville. Il en est de même à Marseille en 1574, à Poitiers en 1588. La thériaque fut par



Fig. 2 : « Recetta » d'apothicaire vantant les vertus d'une thériaque composée dans l'apothicairerie de J.B. Albrizzi, laquelle rend l'homme joyeux, et régularise les dames...

exemple préparée par Nicolas Houel¹⁶. Celui-ci rédigea trois ouvrages de pharmacie entre 1571 et 1573, le premier, relatif aux médicaments laxatifs et purgatifs était inspiré des préceptes de Jean Mésué, le deuxième était un *Traité de la peste* et le troisième un *Traité de la Thériaque et du Mithridate*¹⁷ fit autorité. Houel considérait ainsi la thériaque : « comme notre vie est sujette à une infinité de maladies, et d'ailleurs, quelque part que nous nous tournions, nous trouvons toujours embûches dressées à notre vie, soit à la maison, outre les poisons et maladies... on ne saurait assez estimer et louer ces remèdes qui nous donnent les moyens de pouvoir obvier à tous ces inconvénients »¹⁸. La préparation publique n'est pas spécifiquement française. En Allemagne, dès le début du XVI^e siècle, cette préparation est effectuée selon un cérémonial déjà très structuré : exposition des drogues pendant deux mois, dissertation sur chacune d'elles, etc. Ce sera le cas de 1529, première relation d'une préparation publique à Nuremberg, jusqu'en 1754.

Au XVII^e siècle, les pharmaciens résolurent donc de se réapproprier la thériaque et de confectionner eux-mêmes le célèbre antidote, quitte à grouper leurs efforts. Ainsi, les statuts des apothicaires de La Rochelle, arrêtés le 24 janvier 1601, prévoient-ils : « Comme sont thériaque, mithridate, confection d'al-kermès, yacinthe, électuaires et autres qui ne sont ordinaires » sont très onéreuses, très longues à préparer, ou rarement ordonnées. Pour ces raisons, elles seront faites sous la direction des « regards » par un apothicaire, puis par l'autre « consécutivement pour s'en ayder après les uns aux autres de celle qu'ils auront faite, au prix qui sera dict et limité par lesdits deux maistres-regards ».

Afin de montrer au public le sérieux de cette entreprise et l'importance de cette préparation, les apothicaires procédaient au vu et au su de tout le monde, dans des édifices publics, sous le contrôle des autorités civiles (parlementaires) et des professeurs de l'école de médecine. Selon le précepte des corporations, il convenait de « faire loyalement sa besogne »¹⁹. En 1606, à Montpellier, Laurens Catelan, maître apothicaire de la ville entreprit une préparation publique en présence des magistrats et des professeurs de la faculté de médecine. Il s'exprime ainsi au début de son ouvrage : « Le zèle et l'affection que nous avons de voir reluire quelque jour notre profession au plus haut degré de son lustre nous invite d'espancher aujourd'hui devant cette illustre et vénérable assemblée, une rosée de drogues exquisés, qui servent d'ingrédients à cet antidote très fameux, à cette composition tant excellente que nous appelons communément thériaque, laquelle je prétends composer céans avec la curiosité et diligence qui me sera possible, moyennant la faveur de l'assistance de MM. Les très illustres professeurs de cette célèbre université de Montpellier... A la mienne volonté, que ce peu même qu'on verra de moy en ceci, soit comme une semence heureuse qui engendre au cœur de mes collègues et compagnons, un désir de gloire et d'honneur qui les pousse à la perfection de leur art et science [...] Voilà pourquoi j'entrepris de faire cela même, que Mithridate, roi de pont, Andromaque, premier médecin de

Néron, et Galien, ce grand archiâtre, nous ont laissé par écrit sur le fait de la thériaque, qui a été de tout temps de si grand poids, que jamais les empereurs romains n'ont dédaigné de la voir faire eux-mêmes, quand Galien la composait à Rome [...] Vous en serez les juges impartiaux, vénérables Apollons et vous ne serez ni plus ni moins que le soleil, lequel est le même pour riches et pauvres... » La composition de la préparation était alors décrite en quinze chapitres correspondant à quinze journées ou dissertations pharmaco-philosophiques. À tout seigneur, tout honneur, la vipère, à elle seule, remplissait trois chapitres ; venaient ensuite la description des autres substances, puis les modalités du mélange, largement reprises d'après Galien et enfin l'essai de la thériaque. En 1629, un manuel intitulé *Rare et curieux discours sur les vertus et propriétés de la Thériaque* fut publié par Catelan comme recueil des allocutions prononcées lors d'« un après-dîner en trois surséances pour n'ennuyer pas les auditeurs », par le pharmacien préparateur de la thériaque. Il permet de développer ce qu'il convient de savoir sur les poisons, venins, peste et maladies contagieuses guéris par la thériaque alors que le premier ne donne de précision que sur le choix des ingrédients, et la procédure de préparation elle-même.

On dispose également d'informations sur la préparation de la thériaque par un pharmacien²⁰ de Salins (Jura), Pierre Maginet, dont le souci consiste à « encourager les jeunes gens de la profession à vaquer à leur devoir, particulièrement en ce qui concerne la thériaque »²¹. D'autres auteurs consacrent une réflexion approfondie à la thériaque comme Jacques Fontaine à Avignon en 1601²² ou L. de la Grye à Lyon, en 1619²³.

La seconde moitié du XVII^e siècle est marquée par une évolution plus scientifique des pratiques pharmaceutiques, grâce à l'impact d'apothicaires comme Nicolas Lefebvre, Glazer, Geoffroy, Boulduc, Bourdelin, mais aussi Moïse Charas et Nicolas Lémery. Certes, ils acceptent les formules héritées des « Anciens », mais s'autorisent à les discuter. Il faut dire que la première rebuffade à l'égard de la thériaque vient de Symphorien Champier qui, dès le milieu du XVI^e siècle, avait fait l'éloge de l'efficacité des médicaments simples, blâmant l'usage des composés au firmament desquels règne la thériaque²⁴. C'est la raison pour laquelle il propose d'exclure tous les composants venant de pays exotiques, afin de ne maintenir que les simples venant de France.

Moïse Charas (1618-1698), tenait apothicairerie à Paris, rue des Boucheries Saint Germain, à l'enseigne des « Vipères d'or ». La thériaque qu'il prépara en 1668, pour ses cinquante ans, en présence des magistrats du Parlement et du premier médecin du roi, lui valurent une franche célébrité. Outre sa *Pharmacopée*, qui eut de nombreuses éditions, d'*Expériences sur la Vipère*, son *Traité sur la Thériaque* (1668-1685) est un ouvrage capital pour la compréhension de la pharmacie au XVII^e siècle. Cette connivence avec Daquin lui permit de braver le décret de 1631 et réaliser la préparation « en public » en janvier 1668. Bravade

également lors de la préparation publique effectuée en collaboration par les trois maîtres : Geoffroy, Josson et Bolduc, mais bravade officialisée par la présence du lieutenant général de Police, du procureur du Roi, des représentants de la Faculté et de Rouvière, apothicaire royal, élu en 1682 syndic du corps et communauté des apothicaires des maisons royales ; qui fut lui-même préparateur de la thériaque (huit cents livres) et qui obtint même « un applaudissement général ».

À Paris, au XVIII^e siècle, une organisation se mit en place au fil des ans. Dans un premier temps, la préparation de la thériaque devait être consécutive à la réunion d'une assemblée générale de la Compagnie des apothicaires qui décidait de cette préparation qui serait effectuée en public en la « maison » des apothicaires, Faubourg Saint-Marcel. Ceux des confrères qui souhaitaient coopérer à la préparation étaient admis²⁵. L'objectif était de priver les apothicaires marginaux de toute tentation de falsifier une préparation. Parmi les apothicaires qui illustrèrent cette préparation figure Charles de Jussieu qui publia un *Traité de la Thériaque*²⁶ en 1708 et Giraud qui publia *La Thériacade*²⁷ en 1760. De 1730 à 1784, la préparation publique par la « Compagnie des apothicaires » fut progressivement remplacée par celle des membres d'une « Société de la Thériaque » qui disposait de fonds particuliers, faisait les dépenses nécessaires et percevait les bénéfices. Cette Société, constituée de volontaires, était une émanation de la Compagnie ; elle fut réunie le 20 juin 1730.

Il faut probablement considérer comme une forme de banalisation le fait que la thériaque fut proposée comme chef-d'œuvre aux élèves pour obtenir la maîtrise, comme on l'observa à Grenoble en 1701, sous l'autorité de Bezonat²⁸.

La dernière préparation publique, à Paris, fut effectuée à partir du 5 novembre 1798. Ce fut l'œuvre de Trusson, pharmacien au 28 rue de la Montagne Sainte-Genève. L'immense jarre de terre qu'il utilisa est conservé à la Faculté de pharmacie de Paris. Ce récipient porte à son pourtour supérieur un cercle de fer sur lequel s'attache par une charnière un couvercle de bois, cerclé également de fer. Il porte l'inscription : *Theriaca Andromachi*. Les trois cadenas portés par le cerclage métallique indiquent que trois personnes détenaient chacune une clé, probablement les trois gardes en exercice.

Les préparations de thériaque, véritablement mises en scène, étaient également rencontrées en Alsace. En 1675, à Strasbourg, une ordonnance prescrivit aux apothicaires de soumettre à l'examen les substances dont ils se servaient pour préparer la thériaque le Mithridate et aux opiat. Les drogues devaient être disposées sur une planche, dans des compartiments distincts, et faire l'objet d'une inspection par les doyen et prodoyen du Collège de médecine et par le plus ancien des apothicaires.

Dès 1675, le règlement des apothicaires de Strasbourg (au nombre de cinq à cette date) stipulait qu'avant de composer des préparations de grande importance, les pharmaciens devaient les exposer sur une table, séparément, et les faire

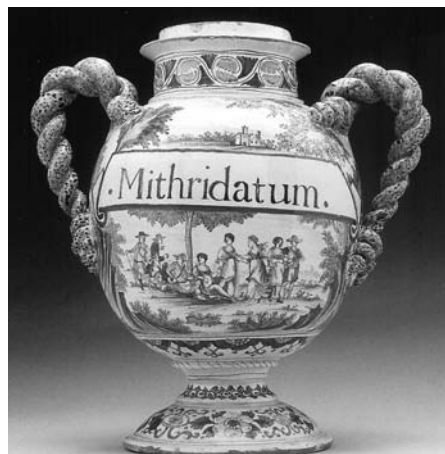
examiner par les doyens du collège médical et le plus âgé des pharmaciens. À la fin du siècle, toutes les grandes villes de France, Toulouse, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Montpellier, Poitiers, etc., virent leurs pharmaciens, rassemblés ou non, dans le cadre de leur Compagnie, préparer la thériaque, en public. Ce qui encourageait des communautés plus modestes, Avignon, Nancy, Amiens, d'en faire de même, dans les décennies suivantes. Certains villages, même, pouvaient bénéficier de la préparation d'une thériaque, comme à Roye (Somme) en 1723.

Au Mans, comme dans d'autres villes, la confection de la thériaque restait un événement rare et solennel. La manière dont la préparation est effectuée est relatée dans un mémoire de 1728, où sont rapportés les discours des médecins, de l'apothicaire, prononcés avant que ce dernier ne préparât la thériaque ; puis la préparation elle-même débutée par le pilage des drogues, alors que les discours n'étaient encore forcément terminés²⁹. Comme au siècle précédent, la préparation durait plusieurs jours, mais les préparations de thériaque étaient effectuées rarement, plusieurs années pouvant séparer deux préparations.

La thériaque et ses contenants

La conservation de la thériaque était effectuée dans des contenants de grand volume [Figure 3]. Ils étaient hermétiquement clos, voire fermés au moyen de cadenas. Le contenant lui-même pouvait être placé dans une boîte métallique, en étain ou en plomb, qui, selon les croyances de l'époque, était de nature à limiter la dissipation des parties volatiles, ce qui limitait le risque de dessèchement de la préparation. Toutefois, la noblesse, au premier rang de laquelle figurait la famille royale, conservait sa précieuse préparation dans des conditionnements en métal précieux : l'inventaire de Charles VI, en 1418, mentionne un étui d'argent rond à mettre triacle³⁰, un petit barillet d'or à mettre triacle avec chaînette d'or aux armes de France...³¹

Fallait-il utiliser la thériaque fraîchement préparée ? Non, jusqu'au XVIII^e siècle, il convenait d'attendre plusieurs années (jusqu'à cinq ans).



**Fig. 3 : Vase de montre à thériaque
Marseille – Saint Jean du Désert.
Vase de montre à piédouche à décor
de l'Astrée. Anses torsadées et mouchetées.
Décor de frises à la nivernaise.
Fabrique de Clérissey (vers 1700).**

Ambroise Paré préconisait même qu'elle ne soit pas utilisée avant quatre à douze ans après sa préparation.

La Compagnie de la thériaque disposait d'un ensemble de deux vases, en réalité deux tonneaux cerclés de fer, ils étaient doublés, à l'intérieur, de plomb avec un couvercle de chêne. Les tonneaux appartenaient à la Compagnie de la Thériaque et portaient l'inscription : « *Theriaca magna Andromachi Senioris 1730* »³².

La durée de conservation de la thériaque était pour ainsi dire indéfinie. Baumé et Geoffroy évoquaient une conservation d'une centaine d'années. Il est probable, en effet que certains constituants soient de bons conservateurs : terre sigillée (ou terre de Lemnos) et sulfate de fer. Pour autant la stabilité d'autres...

Charlatans et faussaires

Le caractère précieux de la préparation en faisait le prix, et le prix suggéra aux faussaires les falsifications les plus éhontées. « Les vendeurs de thériaque et mithridate, dit Paracelse, dans sa petite chirurgie, qu'on appelle vulgairement bateleurs thériaqueurs, ne se feraient point scrupule, si la vipère leur manquait pour la confection de leur électuaire, de mettre en son lieu des chauves-souris. » Le statut des apothicaires de Rouen stipule le 13 janvier 1508 : « Dorénavant ne soient souffert aucuns abuseurs, qui publiquement vendent opiats et électuaires, pouldres et autres choses appartenant au métier d'apothicaire, comme sont triocheurs et porteurs de tablettes³³. » C'est le cas, également à Strasbourg, à la fin du XVII^e siècle. L'article 39 du règlement de 1675 précise « il est sévèrement défendu, en particulier à tous les colporteurs, charlatans, arracheurs de dents, et autres gens du même acabit, de vendre à n'importe quel moment de l'année, de la thériaque ou d'autres médicaments pour l'usage interne³⁴ ».

Pomet, dans son *Histoire générale des drogues*, indique qu'à la foire de Beaucaire, « les colporteurs vendent une Thériaque qui n'est que du miel jaune fondu dans lequel il entre quantité de méchantes racines, pourries, gâtées, vermoulues. Ils la débitent dans des pots de faïence couverts d'un papier, sur lequel sont peintes deux vipères qui forment un cercle couronné de fleurs de lys qui enferme ce titre : Thériaque de Venise, alors que la préparation vient de Paris ou d'Orléans »³⁵. À côté de ces pharmacopoles ambulants, les religieux d'une part, les épiciers d'autre part, n'étaient pas sans apporter aux apothicaires une ferme concurrence. D'autant que dans les zones rurales, peu d'apothicaires offraient leurs préparations à une population fréquemment indigente et souvent malade. Le religieux pourvoyait donc à l'essentiel : tisanes, breuvages et décoctions soulageaient le peuple et parfois on allait même jusqu'à ouvrir le précieux flacon de « triacle de Venise ». Au dévouement religieux, se mêle, parfois, un certain goût du lucre au point qu'à Paris, Lyon ou Nancy, les Jésuites tiennent boutique

ouverte au public. C'est seulement la Déclaration royale du 25 avril 1777 qui mettra un terme à cet exercice illégal de la pharmacie.

Les falsifications qui ont marqué l'histoire de la thériaque, ont conduit les pharmaciens à définir un nouvel ordre dans les procédures prévalant à l'égard de cette préparation. L'apport des drogues, leur commerce a progressivement trouvé les voies de la normalité, pour ne pas dire normalisation. L'usage des succédanés, des substituts plus ou moins fidèles, devint moins aléatoire. Bauderon précise que « si l'apothicaire est quelque peu versé en matière médicale³⁶, il pourra facilement recouvrer le vrai cinnamome et casse noire aromatique qu'Andromaque requiert pour son électuaire, du vrai opium, du castoréum, sans qu'il soit obligé d'user d'antiballomènes ou succédanés, d'autant que les Portugais et les Espagnols qui souvent naviguent aux Indes orientales et occidentales, nous en apportent des vrais »³⁷.

Autour de la thériaque et de sa préparation, nombreuses furent les polémiques et les remises en cause. Déjà, Matthioli avait émis des doutes quant à l'intérêt de la préparation. Mais dès le XVI^e siècle, l'emploi de la thériaque ne faisait pas l'unanimité. Bernard Palissy fut un des procureurs les plus passionnés de ces préparations pharmaceutiques complexes. « Penser que tant de sortes de simples puissent loger ensemble dans un estomac sans faire d'ennui l'un à l'autre, c'est un abus manifeste et les médecins sages n'auront garde de trouver mauvais ce que j'en dis... Cela me fait penser que tant de simples ensemble ne peuvent estre qu'ils n'effacent et détruisent la vertu l'un de l'autre.³⁸ »

Par ailleurs, la préparation solennelle et en public de la thériaque semble avoir froissé certains médecins de Facultés de médecine. Les apothicaires en tiraient apparemment un prestige susceptible de faire quelque ombre au prestige de ces docteurs. Ils n'eurent de cesse de minimiser cette trop prestigieuse habitude. Un décret du 10 septembre 1631 enjoignit les pharmaciens de ne plus préparer l'électuaire d'Andromaque, en public.

La légendaire rancœur de Guy Patin à l'égard des pharmaciens mit également tout en œuvre pour dénigrer le rôle des pharmaciens.

La thériaque au XIX^e siècle

Alors que les divers composants de la thériaque étaient jusqu'alors classés en fonction de leur dose dans la préparation, la présentation choisie par les auteurs de la Pharmacopée de 1818 (Noël Henry, Vallée, Bouillon-Lagrange, Cheradame), est celle du regroupement par caractéristiques, les composants étant rassemblés de la manière suivante : substances acres, amères, styptiques, aromatiques, exotiques, aromatiques indigènes, aromatiques tirées des ombellifères, résines et baumes, substances fétides, vireuses, gommeuses, amylacées, gélatineuses, douces ou sucrées, vient enfin une substance inerte, la terre de Lemnos.

C'est sous le nom d'électuaire opiacé polypharmaque que la thériaque est présentée [Figure 4]. « Opiacé » : si la vipère a disparu, l'opium apparaît bien comme le pilier de cette préparation de l'Ancien Régime.

Les Pharmacopées de 1837, 1866 et 1884 semblent recopier servilement la formule de 1818. Encore que la Pharmacopée de 1884 ne compte que 58 produits [Figure 5]. Dans l'édition de 1908 figure le commentaire suivant : « la thériaque que seules jusqu'à ces derniers temps, avaient gardée les pharmacopées espagnoles, française et italienne, est aujourd'hui sacrifiée. Après avoir tenu une si grande et si longue place dans la pharmacie et la thérapeutique, elle quitte le domaine de l'histoire pour être reléguée dans celui de la légende. »

Apollinaire Bouchardat aura été exaucé, lui qui ne voyait dans cette thériaque, en 1879, qu'un « chaos informe de toutes les drogues jadis employées en médecine ». Dans l'éloge qu'il fit de Claude Bernard à l'Académie française, Ernest Renan relate que le jeune Bernard, alors apprenti chez un pharmacien de Lyon, lorsqu'il répertoriait les produits périmés de l'officine, se faisait répondre par son patron : « Gardes donc tout ça pour la thériaque, ce sera bon pour la thériaque. » Il en conçut probablement une part des sentiments qui l'éloignèrent de la pharmacie et des pharmaciens³⁹.

En 1895, Henri Soulié, dans son *Traité de thérapeutique et de pharmacologie*, ne voit dans la présence de la thériaque dans le dernier codex que la volonté de « maintenir un trait d'union entre les temps anciens et les temps nouveaux ». Il précise que « 4 grammes de thériaque représentent environ 0,05 centigrammes d'opium brut ».

Malgré toutes les évidences, le XX^e siècle conserva quelques nostalgiques de la thériaque. C'est le cas d'Albert Robin, à l'hôpital Beaujon, qui au début du siècle voyait « certaines vertus dans l'antique préparation » et affirmait que de vieux médicaments avait une « conception de la nécessité de vitaliser les corps qu'ils

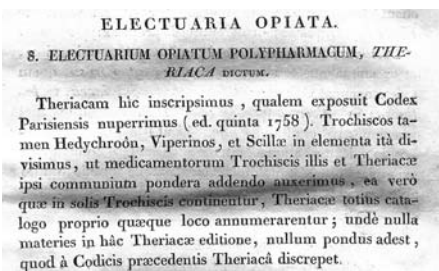


Fig. 4 : Monographie de la thériaque dans la Pharmacopée 1818.

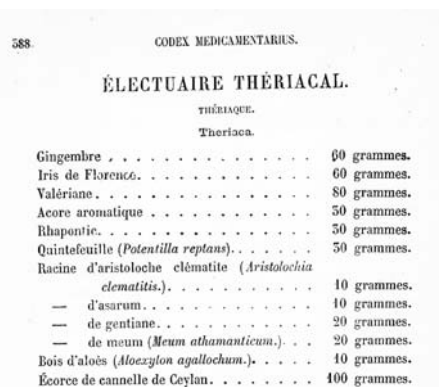


Fig. 5 : Monographie de la thériaque dans la Pharmacopée 1884.

employaient ». Pour Meunier, la thériaque était une « ébauche de la théorie de l'atténuation des virus »⁴⁰. Cabanès écrit à son sujet : « Dans la thériaque dominent les antiseptiques, joints aux toniques et aux stimulants, tempérés par l'action modératrice de l'opium ; et, pour faciliter leur élimination, on a ajouté à ces produits une substance éminemment diurétique, la scille. Toute vieille qu'elle est, la formule de la panacée est donc des plus rationnelles et tout point conforme à l'orthodoxie scientifique »⁴¹.

Aujourd'hui, la thériaque est évidemment abandonnée par les prescripteurs et n'est plus qu'une expression nostalgique d'un temps où les apothicaires fondaient une large part de leur exercice sur des préparations complexes dont la preuve d'efficacité restait une hypothèse. Elle représente toutefois un élément clé des rapports entre la pharmacie et ses représentations les plus caricaturales. La thériaque comme panacée ou la thériaque comme remède si miraculeux auxquels seuls les naïfs peuvent prêter attention. Son prestige contemporain n'est peut-être pas étranger au choix du nom de « thériaque » pour la base de données sur le médicament choisie par le Centre national d'information sur le médicament hospitalier en 1983⁴².

RÉFÉRENCES

1. BERNHARD J., *La Thériaque, Étude historique et pharmacologique*, J.-B. Baillière, Paris, 1893, 149 pages.
2. MEUNIER L., « La thériaque », *La France Médicale*, Paris, 1904, p. 217-222.
3. HACARD J., *La Thériaque et la Société de la thériaque des apothicaires parisiens*, Paris, Le François éd., 1947, 205 p.
4. BAUDERON B., *Pharmacopée*, revue et corrigée par Sauvageon, Besson éd., Paris (édition 1643). La première édition date de 1588, la seconde de 1595. Livre I^{er}, section V, pages 324 sq.
5. CHOMEL, *Dictionnaire Botanique et Pharmaceutique*, Rouen, 1787.
6. SÉVIGNÉ (Madame de), Lettre à sa fille du 20 octobre 1679 : « Madame de Lafayette prend des bouillons de vipère qui lui donnent des forces à vue d'œil. »
7. VIGNEUL-MARVILLE (de), « Madame la Comtesse Digby, une des plus jolies femmes de son temps, pour maintenir sa jeunesse, mangeait des chapons nourris de chair de vipère ». *Mélanges d'Histoire et de Littérature*. 1707-1717, Tome I, p. 209.
8. JOUBERT L., *Pharmacopée*, Lyon, 1588.
9. RANCHIN F., *Œuvres pharmaceutiques*, Ravaut éd., Lyon, 1628, p. 771-778.
10. BAUMÉ A., *Éléments de pharmacie théorique et pratique*, Paris, 1762.
11. Alexitère : protecteur ou thérapeutique à l'égard des nuisances d'animaux sauvages, de leur venin ou de leur morsure.
12. MEUVE (J. de), *Dictionnaire pharmaceutique ou appareil de médecine, pharmacie et chimie*. (1595). Rey éd., Lyon. Selon J. de Meuve, l'Hedycroi ou Hedycroon ou Hedycroum ou

Magna Hedycroi est une composition de dix-huit ingrédients, parmi lesquels le safran tient une place majeure.

13. L'édition suivante dut attendre la mise en application de l'article 28 de la Loi de germinal an XI (1803) qui associa les pharmaciens à la confection de la Pharmacopée et qui fit une obligation aux pharmaciens de se conformer aux prescriptions de ce Codex.

14. WICKERSHEIMER E., « La thériaque céleste dite de Strasbourg », *Bull. Soc. Hist. Pharm.*, n° 25 (mars 1920), p. 152-159.

15. LIÈGE Jacques, *Exposition et démonstration publiques de la thériaque d'Andromaque et de la thériaque céleste*, par, apothicaire du Roy, rue Saint Honoré, vis-à-vis de Saint-Roch. À Paris 1747, in-4°, p. 4-5.

16. Nicolas Houel fut le fondateur d'un établissement charitable implanté faubourg Saint-Marcel, la « Maison de la Charité chrétienne », œuvre philanthropique qui comportait notamment un hôpital, une apothicairerie et un jardin de plantes médicinales, appelé le « Jardin des apothicaires ». Cette institution fut à l'origine du futur Collège de pharmacie (1777) et de l'École de pharmacie de Paris (1803).

17. WAROLIN C., « Nicolas Houel et Michel Dusseau: apothicaires à Paris au XVI^e siècle », *Rev. Hist. Pharm.*, 2000, 48, 327, p. 319-336.

18. HOUEL N., *Traité de la Thériaque et du Mithridate*, avec un entier examen des simples médicaments qui y entre, le tout divisé en deux livres, pour le profit et l'utilité de ceux qui font leur profession de pharmacie, Jean de Bordeaux éd., Paris, 1573.

19. PLANCHON G., « Confection publique de la Thériaque », *Journal de Pharmacie et de Chimie*, Paris, 1892.

20. MAGINET n'utilise jamais le terme « apothicaire », mais celui de « pharmacien ».

21. MAGINET P., *La thériaque française, avec les vertus et les propriétés d'icelle selon Galien, mises en vers français*.

22. FONTAINE J., *Le Traité de la Thériaque*, Avignon, 1601.

23. GRYVE (L. de la), *Les Remarques curieuses sur la Thériaque*, Lyon, 1619.

24. CHAMPIER S., *Hortus Gallicus*, Lyon, 1553.

25. Délibération de la Compagnie des marchands apothicaires épiciers de Paris en date du 10 juin 1730.

26. JUSSIEU C. de, *Traité de la Thériaque*, Paris, 1708.

27. GIRAUD, *La Thériacade*, Paris, 1760.

28. ANONYME, *Mercure Galant*, mai 1701, p. 217-26.

29. DELAUNAY Paul, « La confection publique de la thériaque au Mans », *Bull. Soc. Hist. Pharm.*, 25 (mars 1920), p. 159-161.

30. Le terme thériaque, subit au Moyen Âge de nombreuses déformations : *tériacle*, *thériacleur*, *tiriacle*, *tyriacle*, *trioche*. Ducange précise : *theriaca*, *thiriaca*, *tyriaca*, *triaculum*, *tyriacum*, petite bouteille en forme d'ampoule avec ou sans chaînette, pour mettre la thériaque. Les colporteurs et charlatans, également dénommés « *triacleurs* » faisaient commerce de préparations abominablement falsifiées.

31. DOUËT D'ARC L., « Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI (tome II) », *Recueil de la Société d'Histoire de France*, 1863-1864.

32. PLANCHON G., *Note sur l'histoire de l'Orviétan et sur la confection publique de la thériaque à Paris*, Paris, 1892, p. 3.

33. Statut des Apothicaires de Rouen (13 janvier 1508).

34. Règlement des Apothicaires de Strasbourg (art. 39) de 1675. In Extraits des Archives municipales de la Ville de Strasbourg ; *Journal de Pharmacie d'Alsace-Lorraine*, août 1885.
35. POMET, *Histoire Générale des Drogues*, Paris 1694, 2^e partie, p. 61.
36. La matière médicale, appelée de nos jours pharmacognosie, est l'étude des plantes et de leurs constituants pharmaceutiques.
37. BAUDERON B., *Pharmacopée*, Paris (édition 1643), page 212.
38. PALISSY B., *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines*, etc.
39. RENAN E., *L'œuvre de Claude Bernard*, Paris, 1881.
40. MEUNIER L., « La Thériaque », *France Médicale*, 1904, p. 217-222.
41. CABANES A.-C., « La plus ancienne panacée », *La Chronique médicale*, 1911, p. 691-694.
42. AMIEL M.L., HUSSON M.C., « La banque de données Thériaque et l'information sur les effets indésirables (1994) », *Thérapie*, 49 (5), p. 455-8.

RÉSUMÉ

La Thériaque à l'époque moderne. Chronique d'une fin annoncée du XVI^e au XIX^e siècle – La thériaque, issue de l'Antiquité gréco-romaine, a traversé les siècles avec une certaine pérennité. La formule issue de la tradition hippocrato-galénique est encore proche à l'âge classique de ce qu'elle fut quinze siècles plus tôt, et ce malgré les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Elle est considérée comme un pilier de la thérapeutique par les apothicaires du XVI^e siècle comme Houel et Bauderon et du XVII^e siècle comme Charas ou Lémery. En revanche, le XVIII^e et ses « lumières », à l'instar de Baumé, vont s'ingénier à contester le bien fondé de la préparation. La dernière préparation publique de la thériaque est effectuée en 1798. Les pharmacopées officielles du XIX^e siècle (de 1818 à 1884) vont, toutes, retenir une formule de thériaque où, selon la tradition, des dizaines d'ingrédients se mêlent dans des conditions d'efficacité non démontrées qui conduiront à l'abandon définitif de la préparation au XX^e siècle, moment où la thériaque passe du statut de médicament controversé à celui de mythe antique et révolu.

SUMMARY

Theriaca, after the Greco-Roman antiquity, survived centuries with some continuity. The formula used during the 17th century, inherited from the tradition of Hippocrates and Galen is closed to what it was centuries earlier, despite the difficulties of supply of raw materials. It is considered a mainstay of therapy by the apothecaries of the 16th century as Houel or Bauderon and 17th as Charas or Lemery. In contrast, the 18th and the "Lumières" with Baumé, will contrive to challenge the validity of the preparation. In France, the last public preparation of the Theriaca was performed in 1798. Official pharmacopoeias of the 19th century (from 1818 to 1884) will all retain a formulation of Theriaca, where, according to tradition, dozens of ingredients are mixed in terms of unproven effectiveness that will lead to the withdrawal of the final preparation at the beginning of the 20th century, when the Theriaca passes controversial drug status to that of ancient and obsolete myth.

MOTS-CLÉS

Brice Bauderon, Moïse Charas, Nicolas Houel, Nicolas Lémery, Pharmacopée française, thériaque, vipères.